



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Déploiement et ressources de l'unité de contre-discours républicain

Question écrite n° 34470

Texte de la question

M. Guillaume Vuilletet attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'intérieur, chargée de la citoyenneté, quant à l'annonce de la création d'une unité de « contre-discours républicain » dans le cadre de la lutte contre la prolifération de contenus instrumentalisés sur internet. Les récents événements terroristes qui ont frappé la France ont montré à quel point la valorisation permanente du discours républicain était devenue un impératif. À ce titre, le renforcement de la plateforme Pharos et la création d'une unité de contre-discours républicain sur les réseaux sociaux apparaissent comme des manières pour l'État de réaffirmer son engagement dans la lutte contre les logiques séparatistes. Cela devrait également permettre de lutter efficacement contre l'instrumentalisation et le détournement des informations, qui sont bien souvent au fondement des logiques anti-républicaines. Il semble qu'une telle création facilite la lutte contre la « fabrique du mensonge », pour reprendre le titre d'un récent reportage de France Télévisions sur la question des « *fake news* » et leur dangerosité. Cette initiative, placée, d'après les informations du ministère, sous le contrôle du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation, pourrait s'inspirer du projet « Stop djihadisme » de 2016, tout en développant son ampleur pratique et sa présence sur les réseaux sociaux. À ce titre, il souhaiterait savoir comment pourrait se déployer cette unité et sur quelles ressources elle pourrait s'appuyer.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Vuilletet](#)

Circonscription : Val-d'Oise (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34470

Rubrique : Internet

Ministère interrogé : [Citoyenneté](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er décembre 2020](#), page 8542

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)